

Arrêté n° AA-2023-04 du 27 avril 2023
abrogeant l'arrêté n° AA-2022-07 du 1^{er} septembre 2022
portant délégation de signature financière de M. Michaël RICHARD

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté n° AA-2022-03 du 1^{er} septembre 2022 portant nomination de M. Michaël RICHARD à la fonction de chef du département d'enseignement Informatique et Avionique ;
- Vu l'arrêté n° AA-2022-07 du 1^{er} septembre 2022 portant délégation de signature financière de M. Michaël RICHARD ;
- Vu la démission de M. Michaël RICHARD en date du 24 avril 2023 de sa fonction de chef du département d'enseignement Informatique et Avionique ;

ARRETE

Article 1


L'arrêté n°AA-2022-07 du 1^{er} septembre 2022 portant délégation de signature financière de M. Michaël RICHARD est abrogé à compter du 27 avril 2023.

Article 2

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 27 avril 2023, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,


Majdi KHOUDEIR

Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à Mme la Rectrice de région académique, Chancelière des Universités, le **28 AVR. 2023**

